



TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 5 FEVRIER 2019

Les organisations syndicales de la DIRCOFI Île-de-France, Solidaires et CGT vous appellent à rejoindre les collègues déjà inscrits dans la défense de nos métiers et nos missions.

LOI ESSOC ET CONTRÔLE FISCAL

Non seulement la loi ESSOC est une réécriture pure et simple du contrôle fiscal vu par les entreprises, mais ses conséquences ont été particulièrement mal gérées par BERCY.

La garantie fixée par cette loi modifie considérablement notre façon de travailler et de communiquer avec les sociétés.

Votée en juillet 2018, la loi applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 a fait l'objet d'une note de la DG succincte et floue, qui pose plus de questions qu'elle ne fournit de réponses.

Alors que les premières vérifications soumises à cette loi ont déjà commencé, les agents ne bénéficient pas à ce jour d'explications suffisantes pour son application. De fait, les chefs de brigade et les vérificateurs sont livrés à eux-mêmes.

Nous demandons à l'Administration de prendre ses responsabilités, en donnant par écrit des consignes claires, en réponse aux nombreuses questions qui se posent. La DG et notre direction doivent prendre la mesure de cet urgent problème, dont la solution ne peut se limiter à un « Midi de la DIRCOFI » dans deux semaines.

Ce dispositif s'ajoute à de mauvaises décisions antérieures déjà prises par Bercy, et dont les conséquences confirment les craintes que nous avons exprimées :

- Les EC sont un échec (62 % d'AFR de plus pour les EC, que pour les vérifications classiques)
- Le choix du quantitatif est contre-productif (des droits constants en 2018 à la DIRCOFI IDF malgré un nombre de dossiers supplémentaires conséquent)

On est vraiment très loin de l'ambition affichée de lutte contre la fraude fiscale !!!

Face à ces décisions, deux hypothèses: soit les décideurs sont totalement incompétents, soit ils organisent sciemment l'échec du contrôle fiscal, pour pouvoir ensuite le privatiser comme cela est envisagé par CAP 2022.

LA DGFIP SACRIFIEE SE REVOLTE

Depuis des années tous les agents de la DGFIP subissent les suppressions d'emplois, de missions et de services, une charge de travail en constante augmentation sous l'effet des restructurations incessantes, la quasi-disparition des promotions et le recul permanent du pouvoir d'achat.

Partout des mobilisations ont lieu, obligeant le gouvernement à satisfaire à nos revendications

A la DGFIP les agents des Centres de contact (CDC) ont légitimement demandé fin 2018 l'alignement de leur régime indemnitaire sur celui des Centres Impôts Service (CIS), annonçant leur intention de se mettre en grève à compter du 2 janvier si leur revendication n'était pas entendue.

Le 21 décembre le DG annonçait l'alignement demandé : chaque agent B et C des CDC percevra chaque année une majoration du régime indemnitaire de 699 euros.

Depuis la mi-janvier des actions sont menées dans les départements autour des Comités Techniques Locaux (CTL). Le ton s'est durci avec la grève de 48 heures en Gironde et des appels fermes à la grève avec des volontés de reconduction et de blocages de sites... Des AG sont convoquées conformément à l'appel intersyndical du 15 janvier, pour établir les cahiers revendicatifs et poser clairement la question de la reconduction de la grève. Les plates-formes téléphoniques (CPS, CIS et des CDC) et plus d'une dizaine de départements se sont d'ores et déjà inscrits dans la grève le 28 janvier, et la colère monte !

LA FONCTION PUBLIQUE EST MENACEE

Malgré le mécontentement général, le gouvernement maintient son choix de ne pas répondre aux revendications salariales des agents et persiste dans sa volonté de briser le statut des fonctionnaires et de réduire drastiquement le périmètre des missions de la fonction publique.

Alors que le « grand débat national » doit traiter des services publics et de la réforme de l'Etat, sans en attendre les conclusions (déjà vidées de tout sens ...?), messieurs Darmanin et Dussopt maintiennent les orientations régressives du projet de loi Fonction publique.

Les projets gouvernementaux concernant notre système de retraite sont également porteurs de reculs dramatiques.

NOS REVENDICATIONS

- Pour l'attribution à toutes et tous de la prime exceptionnelle de 200 euros.
- Pour la revalorisation immédiate des régimes indemnitaires de 200 euros brut par mois, via l'IMT et leur intégration dans le traitement !
- Pour l'augmentation de la valeur du point d'indice.
- Pour une opération massive de repyramidage des emplois accompagné d'une nette amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie (A/B/C) et d'un large plan de promotions de C en B et de B en A.
- Pour l'ouverture d'une véritable négociation sur l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et de nos règles de gestion.
- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois, de toutes les restructurations y compris la géographie revisitée du directeur général et par la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.
- Pour le report de la LOI ESSOC, cette dernière n'étant pas applicable en l'état.

Le 5 février, toutes et tous dans l'action, pour notre avenir professionnel, nos rémunérations, nos missions et nos emplois.

Au-delà, début février, nous inviterons l'ensemble des agents de la DIRCOFI IDF à contribuer à un cahier de doléances.